

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 2 juin 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 juin 2015 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Nomination d'un greffier adjoint.
  - 4.2 Demande d'appui aux élus de la MRC les Etchemins concernant la gestion sectorielle des OMH du territoire de la MRC.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Détermination du mode de financement pour l'achat d'un surpresseur Kaeser à l'étang aéré du Mont-Original.
  - 5.2 Octroi du contrat de fourniture d'abrasif de déglacage - Hiver 2015-2016.
  - 5.3 Octroi du contrat pour le débroussaillage - Année 2015.
  - 5.4 Octroi du contrat pour le lignage de rues - Année 2015.
  - 5.5 Autorisation d'un emprunt au montant de 18 792,76 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour l'acquisition d'un corrélateur pour la détection de fuites sur le réseau d'aqueduc.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
  - 6.1 Autorisation de vente de garage collective sans l'obtention d'un certificat d'autorisation (19, 20 et 21 juin 2015).
  - 6.2 Adoption du règlement numéro 152-2015 pourvoyant à l'adoption d'un programme de revitalisation en vue de favoriser l'érection de nouvelles constructions dans un secteur autorisé de la municipalité (zone 35-CH).

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Autorisation de signature - Contrats de service pour la présentation d'ateliers culturels pour l'animation de groupes auprès de la clientèle des aînés.
- 7.2 Autorisation d'approprier à même l'excédent non affecté de la municipalité au fonds général une somme de 3 028,88 \$ devant servir au remplacement de la croix de chemin sur la route du Sanctuaire.
- 7.3 Confirmation et acceptation - Embauche d'étudiants pour les activités sportives - Année 2015.
- 7.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin".
- 7.5 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin" pour la construction d'un bâtiment sur le terrain de balle.
- 7.6 Autorisation de signature - Contrat pour l'engagement d'un entraîneur pour le programme d'entraînement au tennis pour les jeunes et les adultes.
- 7.7 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique culturelle.
- 7.8 Transfert des sommes du fonds culturel 2014 de la Municipalité de Lac-Etchemin à l'entente de développement culturel de la MRC des Etchemins - Projet fonds culturel.
- 7.9 Adjudication et financement du contrat pour le remplacement de luminaires à l'aréna de Lac-Etchemin.
- 7.10 Achat et financement du système de gestion du réseau de l'éclairage pour la glace à l'aréna municipal.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 10. Lecture de la correspondance.
- 11. Affaires nouvelles :
  - 11.1 Souscription(s) diverse(s) :
    - a)
- 12. Période d'intervention des membres du conseil.
- 13. Période de questions des citoyens.
- 14. Levée de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

115-06-2015  
2.

## **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

116-06-2015  
3.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

## **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

117-06-2015  
4.1

## **NOMINATION D'UN GREFFIER ADJOINT**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de M. Éric Guenette pour agir comme greffier adjoint en l'absence du directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

118-06-2015  
4.2

## **DEMANDE D'APPUI AUX ÉLUS DE LA MRC LES ETCHEMINS CONCERNANT LA GESTION SECTORIELLE DES OMH DU TERRITOIRE DE LA MRC**

Considérant que le Gouvernement du Québec a invité le réseau des offices d'habitation du Québec à proposer une réforme des structures du logement HLM afin d'avoir des organisations autonomes, fortes et efficaces;

Considérant que par cette reconfiguration, le gouvernement poursuit trois objectifs soit :

1. Réduire le nombre d'offices d'habitation dans la perspective d'un arrimage avec la gouvernance de proximité;
2. Structurer l'administration du réseau à partir d'effectifs à temps complet;
3. Renforcer l'informatisation des processus de gestion du logement social.

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est convaincue que la structure organisationnelle offrant les meilleures opportunités pour l'administration

du logement social du territoire de la MRC les Etchemins serait de type intégré qui suggère que l'ensemble des ressources soient intégrées sous une seule organisation desservant le territoire de plusieurs municipalités locales;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande l'appui de la MRC les Etchemins concernant la volonté et l'intérêt de Lac-Etchemin à ce que la gestion des OMH du territoire puisse être de la responsabilité d'un gestionnaire local (organisme regroupant les OMH du territoire).

***Adoptée à l'unanimité.***

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

119-06-2015  
5.1

**DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT D'UN SURPRESSEUR KAESER À L'ÉTANG AÉRÉ DU MONT-ORIGINAL**

Considérant que la municipalité devait procéder à l'achat d'un surpresseur à l'étang aéré du Mont-Original pour assurer le bon fonctionnement en période hivernale;

Considérant que le coût de l'achat du surpresseur s'élève au montant net de 5 719,77 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité emprunte le montant net 5 719,77 \$ à son fonds de roulement pour le financement de l'achat du surpresseur à l'étang aéré du Mont-Original;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement se fasse en cinq (5) versements égaux remboursables le 1<sup>er</sup> mai de chaque année à compter de mai 2016 jusqu'à 2020 inclusivement soit un montant de 1 143,97 \$ pour l'année 2016 et 1 143,95 \$ par année pour les années 2017 à 2020 inclusivement.

***Adoptée à l'unanimité.***

120-06-2015  
5.2

**OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ABRASIF DE DÉGLAÇAGE - HIVER 2015-2016**

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de deux (2) fournisseurs de la région concernant l'achat d'abrasif de déglacage AB-10 (pierre concassée lavée) pour l'hiver 2015-2016;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 8 mai 2015;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix (redevance carrières et sablières et taxes incluses)</b>
Pavages Abénakis ltée	16,95 \$/tonne
Excavations R. Beaudoin et Fils inc.	n/a

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la firme "Pavages Abénakis Itée" soit autorisée à fournir +/- 1 500 tonnes d'abrasif de déglacage AB-10 au prix de 16,95 \$/tonne, redevance carrières et sablières et taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

121-06-2015  
5.3

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE - ANNÉE 2015**

Considérant qu'un appel d'offres de gré à gré pour le débroussaillage des emprises et/ou des fossés de la municipalité a été préparé et soumis à plusieurs soumissionnaires;

Considérant que deux (2) offres conformes ont été déposées par l'entreprise 9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon) et par "Débroussaillage J.M.S inc.";

Considérant que, suite aux offres déposées, le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

TYPE D'ÉQUIPEMENT				
<b>9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)</b>		Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 35 pieds
	Tarif horaire :	<b>71,00 \$ /h</b>	<b>81,00 \$ /h</b>	<b>81,00 \$ /h</b>
	TPS :	<b>3,55 \$</b>	<b>4,05 \$</b>	<b>4,05 \$</b>
	TVQ :	<b>7,08 \$</b>	<b>8,08 \$</b>	<b>8,08 \$</b>
	Grand total avec taxes :	<b>81,63 \$</b>	<b>93,13 \$</b>	<b>93,13 \$</b>
<b>Débroussaillage J.M.S.inc.</b>		Débroussailleuse déportée avec coupe 10,5 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 35 pieds
	Tarif horaire :	<b>96,45 \$ /h</b>	<b>96,45 \$ /h</b>	<b>96,45 \$ /h</b>
	TPS :	<b>4,82 \$</b>	<b>4,82 \$</b>	<b>4,82 \$</b>
	TVQ :	<b>9,62 \$</b>	<b>9,62 \$</b>	<b>9,62 \$</b>
	Grand total avec taxes :	<b>110,89 \$</b>	<b>110,89 \$</b>	<b>110,89 \$</b>

Considérant que le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à l'entreprise 9114-3917 Québec Inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou des fossés pour l'année 2015 conformément aux spécifications décrites au devis.

***Adoptée à l'unanimité.***

122-06-2015  
5.4

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DE RUES - ANNÉE 2015**

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de deux (2) firmes spécialisées pour la réalisation du lignage de rues à Lac-Échemin;

Considérant que les deux (2) firmes ont déposé une offre conforme au devis et selon les quantités unitaires estimées, soit "Dura-Lignes inc." et "9144-4505 Québec inc. - Signalisation Girard" :

Description	Dura- Lignes inc.		9144-4505 Québec inc. - Signalisation Girard	
	prix unitaire	coût	prix unitaire	coût
72 km lignes blanches continues	250,00 \$	18 000,00 \$	225,00 \$	16 200,00 \$
3 km lignes continues doubles jaune	430,00 \$	1 290,00 \$	435,00 \$	1 305,00 \$
36 km lignes simples jaune	250,00 \$	9 000,00 \$	200,00 \$	7 200,00 \$
54 m lignes continues sur 2 <sup>e</sup> Avenue	0,50 \$	27,00 \$	1,50 \$	81,00 \$
16 lignes arrêts	23,00 \$	368,00 \$	25,00 \$	400,00 \$
6 traverses piétonnières	92,00 \$	552,00 \$	65,00 \$	390,00 \$
3 logos bicyclettes	23,00 \$	69,00 \$	20,00 \$	60,00 \$
3 logos macles	23,00 \$	69,00 \$	25,00 \$	75,00 \$
3 logos piétons	23,00 \$	69,00 \$	20,00 \$	60,00 \$
4 flèches	30,00 \$	120,00 \$	25,00 \$	100,00 \$
9 blocs pour traverses	13,50 \$	121,50 \$	10,00 \$	90,00 \$
2 logos défense de stationner	25,00 \$	50,00 \$	10,00 \$	20,00 \$
35 m hachures	1,50 \$	52,50 \$	6,00 \$	210,00 \$
<b>Total</b>		<b>29 788,00 \$</b>		<b>26 191,00 \$</b>

**Total (2015)**

**26 191,00 \$**

Considérant que le Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues à la firme "9144-4505 Québec inc. - Signalisation Girard";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie à la firme "9144-4505 Québec inc. - Signalisation Girard" le contrat pour la réalisation du lignage de rues conformément au bordereau de soumission déposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

123-06-2015  
5.5

**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 18 792,76 \$ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CORRÉLATEUR POUR LA DÉTECTION DE FUTES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

Considérant que la municipalité, lors de l'élaboration de son budget "année 2015", avait convenu l'acquisition d'un corrélateur pour la détection de fuites sur le réseau d'aqueduc;

Considérant que le coût net est de 18 792,76 \$ et que la municipalité finance ledit équipement à même son fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte à même son fonds de roulement le montant de 18 792,76 \$ afin de financer le coût d'acquisition pour le corrélateur pour la détection de fuites sur le réseau d'aqueduc;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fasse en cinq (5) versements égaux remboursables le 1<sup>er</sup> mai de chaque année à compter de mai 2016 jusqu'à 2020 inclusivement soit un montant de 3 758,56 \$ pour l'année 2016 et

3 758,55 \$ par année pour les années 2017 à 2020 inclusivement.

***Adoptée à l'unanimité.***

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

124-06-2015  
6.1

**AUTORISATION DE VENTE DE GARAGE COLLECTIVE SANS L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION (19, 20 ET 21 JUIN 2015)**

---

Considérant que l'été est propice à une forte demande de permis de la part des contribuables pour la tenue de vente de garage;

Considérant que, dans la but d'éviter aux contribuables d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention dudit permis, trois (3) journées (19, 20 et 21 juin 2015) seront exceptionnellement réservées pour ce genre de vente et ce sans permis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte par la présente résolution la tenue d'une vente de garage collective, les 19, 20 et 21 juin 2015 sur l'ensemble du territoire, sans avoir à se procurer de permis et en cas de pluie que l'activité ait lieu les 26, 27 et 28 juin 2015.

***Adoptée à l'unanimité.***

125-06-2015  
6.2

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2015 POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER L'ÉRECTION DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS DANS UN SECTEUR AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ (ZONE 35-CH)**

---

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 152-2015 le 29 mai 2015;

Considérant que, lors de la présentation de l'avis de motion à la séance ordinaire du 5 mai 2015, une demande de dispense de la lecture lors de l'adoption a été présentée;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 152-2015 et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme, par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 152-2015 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

126-06-2015  
7.1

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS DE SERVICE POUR LA PRÉSENTATION D'ATELIERS CULTURELS POUR L'ANIMATION DE GROUPES AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE DES AÎNÉS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise, par la présente résolution, la signature de contrats de service pour la présentation d'ateliers culturels auprès de la clientèle des aînés;

QUE les activités proposées s'inscrivent dans le cadre de la Politique culturelle de la Municipalité de Lac-Etchemin;

QUE les termes des contrats soient acceptés par la direction générale et fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité lesdites ententes à intervenir entre la municipalité et les ressources culturelles pour l'année 2015.

***Adoptée à l'unanimité.***

127-06-2015  
7.2

**AUTORISATION D'APPROPRIER À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 3 028,88 \$ DEVANT SERVIR AU REMPLACEMENT DE LA CROIX DE CHEMIN SUR LA ROUTE DU SANCTUAIRE**

---

Considérant que le Conseil municipal désire remplacer la croix sur la route du Sanctuaire qui était devenue vétuste et dangereuse;

Considérant que le conseil avait déjà donné son aval pour le projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 3 028,88 \$ au fonds général pour le remplacement de la croix de chemin de la route du Sanctuaire.

***Adoptée à l'unanimité.***

128-06-2015  
7.3

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES - ANNÉE 2015**

---

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche d'étudiants pour les activités sportives pour la prochaine saison;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche des candidates sélectionnées pour la saison 2015, à savoir :

Activités sportives :                      Rose Loiselle et Émilie Fournier.

***Adoptée à l'unanimité.***

129-06-2015  
7.4

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'ORGANISATION DU "TOURNOI DE BALLE MOLLE FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN"**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin et les responsables de l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin" ont convenu de la signature d'un protocole d'entente relativement à la tenue de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET**



**RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les conditions incluses dans le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial";

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une contribution financière maximale de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives et selon les termes prévus au protocole;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente proposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

130-06-2015  
7.5

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'ORGANISATION DU "TOURNOI DE BALLE MOLLE FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN" POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SUR LE TERRAIN DE BALLE**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin et les responsables de l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin" ont convenu de la signature d'un protocole d'entente relativement à la construction d'un bâtiment sur le terrain de balle;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les conditions incluses dans le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial";

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une contribution financière maximale de 19 000 \$ sur présentation de pièces justificatives et selon les termes prévus au protocole;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente proposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

131-06-2015  
7.6

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT POUR L'ENGAGEMENT D'UN ENTRAÎNEUR POUR LE PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT AU TENNIS POUR LES JEUNES ET LES ADULTES**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire offrir un programme d'entraînement au tennis pour les jeunes et les adultes à Lac-Etchemin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise le gérant d'aréna/animation loisirs, M. José Poulin, à signer le contrat à intervenir entre M. Jean-Philippe Deblois et la municipalité;

QUE le Conseil municipal verse une somme maximale de 1 200 \$ pour la durée du contrat selon les clauses prévues dans ce dernier soit six (6) séances à quatre (4) groupes d'une durée de 1 h 30 par semaine à un taux de 30 \$/heure.

***Adoptée à l'unanimité.***

132-06-2015  
7.7

**CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU  
COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique culturelle ainsi que la durée de leur mandat :

**Membres d'office :**

M. André Turmel, conseiller municipal;  
(Agit comme président (article 11))

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;  
(Agit comme personne-ressource et secrétaire (article 9 & 10))

**Représentants de la population :**

Siège no.1	Mme France Tanguay	(juin 2015 à mai 2017);
Siège no.2	M. Michel Vachon	(juin 2014 à mai 2016);
Siège no.3	Mme Emmanuelle Breton	(juin 2015 à mai 2017);
Siège no.4	M. Louis Dion	(juin 2014 à mai 2016);
Siège no.5	Mme Andrée Langlois	(juin 2015 à mai 2017).

***Adoptée à l'unanimité.***

133-06-2015  
7.8

**TRANSFERT DES SOMMES DU FONDS CULTUREL 2014 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN À L'ENTENTE DE  
DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DES ETCHEMINS - PROJET  
FONDS CULTUREL**

---

Considérant que notre Fonds culturel est dorénavant inclus et administré dans l'entente de développement culturel de la MRC des Etchemins depuis 2014;

Considérant que les sommes prévus à notre entente permettront à des projets locaux de voir le jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse le montant de 2 100 \$ qui constitue la somme restante à part égale entre le ministère et la municipalité dans le présent Fonds.

***Adoptée à l'unanimité.***

134-06-2015  
7.9

**ADJUDICATION ET FINANCEMENT DU CONTRAT POUR LE  
REMPLACEMENT DE LUMINAIRES À L'ARÉNA DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs de la région concernant le remplacement de luminaires à l'aréna de Lac-Etchemin;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 16 mars 2015;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes;

Considérant que, suite aux offres déposées, le gérant d'aréna/animation loisirs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix (taxes non incluses)</b>
Gestion Jacob et Valentin inc.	6 800 \$
Gingras Électrique inc.	9 800 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la firme "Gestion Jacob et Valentin inc." soit autorisée à effectuer le remplacement de luminaires à l'aréna de Lac-Échemin, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission;

QUE la municipalité emprunte le montant net de 6 854,26 \$ à son fonds de roulement pour le financement de l'installation des luminaires à l'aréna sur une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé de la façon suivante soit 1370,86 \$ en 2016, 1370,85 \$ en 2017, 2018, 2019 et 2020.

***Adoptée à l'unanimité.***

135-06-2015  
7.10

**ACHAT ET FINANCEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DU RÉSEAU DE  
L'ÉCLAIRAGE POUR LA GLACE À L'ARÉNA MUNICIPAL**

---

Considérant que le système d'éclairage actuel pour la glace est devenu désuet compte tenu que les pièces de rechange ne se retrouvent plus sur le marché ou bien elles sont très difficiles à recevoir dans des délais raisonnables;

Considérant que la firme Fortrem de Québec honore notre garantie pour l'ancienne installation en fournissant de nouvelles lumières au Led;

Considérant que la firme nous recommande de faire l'achat d'un système de gestion du réseau de l'éclairage de la compagnie Douglas pour le bon fonctionnement des lumières au coût de 7 727,27 \$ plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE nous procédions à l'achat du système de gestion du réseau d'éclairage chez Lumen de Saint-Georges, distributeur de Douglas, conformément au montant prévu sur la soumission en date du 30 mars 2015;

QUE la municipalité emprunte le montant net de 8 884,43 \$ à son fonds de roulement pour le financement du système de gestion du réseau d'éclairage sur une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé de la façon suivante soit 1 776,87 \$ en 2016 et 1 776,89 \$ en 2017, 2018, 2019 et 2020.

***Adoptée à l'unanimité.***

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

136-06-2015  
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS  
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH  
LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour mai 2015 pour la somme de 451 003,04 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 364 842,71 \$ et déboursés directs : 86 160,33 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

#### **10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**28 avril 2015**

Lettre du ministre des Transports, M. Robert Poëti afin de confirmer une subvention de 155 370 \$ pour l'année 2015 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

---

#### **11. AFFAIRES NOUVELLES :**

##### **11.1 SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)**

Aucun point pour cet item.

#### **12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Serge Plante propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER